

L'engagement du Conseil Général en faveur du développement durable

Dès 1998, le Département a initié de nombreuses politiques et impulsé la réalisation de multiples actions en faveur de la préservation de l'environnement, de l'équité sociale et du développement économique, pour certaines innovantes, pour les autres toujours ambitieuses, dans l'objectif de répondre aux spécificités et enjeux du territoire départemental.

Cette volonté politique forte s'est renforcée en 2008 avec la création de la **Commission « Développement durable, Plan Climat et Environnement »** dans l'objectif d'inscrire le développement durable dans chacune des politiques départementales, et, au delà, d'identifier ce dernier comme véritable moteur et fil rouge de l'action du Conseil Général.

Par ailleurs, afin de structurer et amplifier la démarche, l'Assemblée Départementale a voté en mars 2009 **la stratégie départementale en matière de développement durable**, déclinée en deux objectifs et un chantier prioritaire :

- ➔ **Une démarche interne – Le Conseil Général Exemplaire** : La mise en place d'une administration départementale éco-responsable dans ses pratiques et son fonctionnement
- ➔ **Une démarche externe – Le Conseil Général Partenaire** : L'accompagnement des acteurs pour la création d'une dynamique en matière de développement durable
- ➔ **Le chantier prioritaire – La lutte contre le changement climatique**, avec l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial des Pyrénées-Orientales

La construction de cette nouvelle approche des politiques et projets, basée sur **la transversalité et la participation de tous**, mobilise tant les agents que les partenaires départementaux qui participent avec intérêt à cette dynamique.

Aujourd'hui, le Conseil Général est devenu **un interlocuteur privilégié en matière de développement durable**, tant à l'échelle régionale que départementale, et souhaite véritablement accompagner les acteurs du territoire à relever le défi du développement durable.

Le Conseil Général Exemplaire

Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution dans ses pratiques et son fonctionnement, telle est l'ambition du Conseil Général.

En effet, si les enjeux actuels auxquels nous sommes tous confrontés sont aujourd'hui des problématiques planétaires qui relèvent d'une prise en charge internationale et nationale, **les réponses sont, elles, de l'ordre de l'action locale.**

Conscient du rôle déterminant que les collectivités locales, en tant que premier niveau de l'autorité publique, ont à jouer, le Conseil Général s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'une **démarche interne d'éco-responsabilité et d'exemplarité.**



Aujourd'hui, de nombreuses actions pilotes et innovantes sont menées au sein du Conseil Général sur de multiples thématiques et l'ensemble des élus et des services est mobilisé autour de ce projet fédérateur pour faire en sorte que la collectivité progresse au quotidien.

Les objectifs poursuivis

- ⇒ Renforcer l'éco-responsabilité de l'institution
- ⇒ Appliquer à la collectivité les principes qu'elle souhaite promouvoir auprès des autres acteurs
- ⇒ Créer une dynamique interne car le développement durable est un projet collectif qui requiert la mobilisation et l'adhésion de tous

Les axes de progrès

- 1 Développer **une culture commune du développement durable** (actions d'information, de sensibilisation, de formation sur le développement durable à destination des élus et des agents, ...)
- 2 Réduire **l'impact de la collectivité en matière de changement climatique** (réalisation du Bilan Carbone Patrimoine et Services, d'audits énergétiques des bâtiments et des 31 collèges, élaboration en cours du Plan de Déplacements Administration ...)
- 3 Promouvoir une **optimisation des ressources** et lutter contre les gaspillages (économies d'eau, d'énergies, prévention et gestion des déchets, ...)
- 4 Promouvoir une **politique d'achats et des modes de consommations responsables** (insertion de clauses sociales, de clauses environnementales dans les marchés, ...)

Le Conseil Général Partenaire

Les objectifs poursuivis

Eco-conditionnalité des aides, structuration de filières (énergies renouvelables, éco-construction, ...), aide à la réalisation de projets innovants et démonstratifs, aide à l'expérimentation, accompagnement des acteurs pour une meilleure prise en compte du développement durable et création d'une dynamique départementale source de motivation et de progrès collectifs, telles sont les ambitions du Conseil Général dans le cadre de sa stratégie de développement durable.

Les axes de progrès

- 1 **Positionner le Conseil Général comme partenaire engagé en matière de développement durable au niveau régional**
 - Participation active du Département aux instances régionales pilotées par la DREAL et la Région sur le développement durable (le Comité technique régional des Agendas 21, le Comité régional des Agendas 21, le Comité de suivi du Grenelle)
- 2 **Soutenir techniquement et financièrement les acteurs du territoire**
 - Création de dispositifs financiers pour accompagner les collectivités dans la voie du développement durable
 - Création et animation du Comité Départemental de Développement Durable en tant que lieu d'échanges et de mutualisation d'expériences à destination des collectivités
- 3 En tant que financeur, **inciter les acteurs du territoire à s'engager dans une démarche de développement durable** par le biais de la mise en place de critères d'éco-conditionnalité des aides et par le réajustement de certains dispositifs (Habitat durable, Aides aux entreprises, Établissements sociaux et médico-sociaux, ...)

Le Conseil Général acteur de la lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, **le Conseil Général des Pyrénées-Orientales a fait de la lutte contre le réchauffement climatique son chantier prioritaire** et a approuvé, dès le **10 décembre 2007, le principe d'élaboration d'un Plan Climat Territorial des Pyrénées-Orientales** afin de mettre en cohérence et d'amplifier l'impact des politiques départementales en matière d'énergie et de climat.

De nombreuses actions répondant aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique ont d'ores et déjà été engagées par le Conseil Général dans le cadre de ses compétences mais également suite à des décisions volontaristes de l'Assemblée Départementale.

Après avoir réalisé son "Bilan Carbone Patrimoine et Services", et afin d'aller plus loin, le Conseil Général élabore aujourd'hui le **volet territorial du Plan Climat Energie Territorial**, véritable programme d'actions départemental « Énergie -Climat », décliné en deux volets :

- ➔ **Une stratégie d'atténuation du changement climatique**, qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie sur le département
- ➔ **Une stratégie d'adaptation au changement climatique**, qui anticipe les conséquences et les impacts du réchauffement climatique sur le territoire afin de réduire la vulnérabilité de la population et du territoire (risque inondation, risque côtier, risque incendie, problématique de la disponibilité de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, etc.).

Pour en savoir plus...



Mission Développement Durable
du Conseil Général
Marjorie BOYER – Responsable de la mission
Elodie LAPORTE – Chargée de mission
email : developpement.durable@cg66.fr
Tel : 04 68 85 82 08 / 82 58